

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 14 octobre 2014 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Marie LeBlanc, conseillère,  
Mme Micheline Lepage, conseillère,  
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère,  
M. Réjean Rioux, conseiller,  
M. Maurice Vaney, conseiller,

M. Gilbert Larrivée, conseiller, est absent

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, et M. Daniel Thériault, trésorier.

Quatre citoyens assistent à l'assemblée.

**# 12 887**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par, Réjean Rioux,  
Appuyé par, Marie LeBlanc,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**# 12 888**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 8 SEPTEMBRE ET 29 SEPTEMBRE 2014**

**Il est proposé par, Jacinthe Veilleux,  
Appuyé par, Micheline Lepage,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve les procès-verbaux des séances du 8 septembre et 29 septembre 2014.

**ADOPTÉE**

**# 12 889**

**ADOPTION DES DÉBOURSÉS DE SEPTEMBRE 2014**

**Il est proposé par, Réjean Rioux  
Appuyé par, Marie LeBlanc  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois de septembre 2014 au montant total de 733 453.74\$.

**ADOPTÉE**

**# 12 890**

**DONS ET SUBVENTIONS**

**Il est proposé par, Jacinthe Veilleux  
Appuyé par, Micheline Lepage  
Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil municipal autorise le versement des subventions suivantes :

- |  |        |
|--|--------|
| ➤ MAINS Bas-St-Laurent                       | 100 \$ |
| ➤ SHGTP de Trois-Pistoles (Écho des Basques) | 40 \$  |
| ➤ CADFEL (vin d'honneur du 19 octobre 2014)  | 200 \$ |
| ➤ Fondation des maladies du cœur             | 100 \$ |

**ADOPTÉE**

**RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME EST ET MARTIN -  
APPROBATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO.7**

**ATTENDU QUE** " Les excavations Léon Chouinard Ltée " ont présenté le décompte progressif No.7 au montant de 18 351,49 \$ (taxes incluses) pour les travaux réalisés en date du 30 août 2014 pour la réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Martin ;

**ATTENDU QUE** WSP Canada Inc. a procédé à la vérification des quantités et des montants inscrits à ce décompte et qu'ils sont jugés représentatifs de l'envergure des travaux réalisés en date du 24 septembre 2014 ;

**ATTENDU QUE** WSP Canada Inc. a recommandé l'approbation du paiement de ce septième décompte progressif ;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Maurice Vaney,**

**Appuyé par Réjean Rioux,**

**Et résolu unanimement,**

**Que** : La Ville de Trois-Pistoles autorise le paiement à Les excavations Léon Chouinard Ltée du décompte progressif no. 7 pour les travaux réalisés en date du 24 septembre 2014 au montant de 18 351,49 \$ (taxes incluses) ;

**Que** : Cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt No. 800 décrétant une dépense de 1 200 000 \$ et un emprunt de 1 200 000 \$ pour la réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Martin.

**ADOPTÉE**

**RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME EST ET  
MARTIN – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE  
LA RETENUE**

**ATTENDU QUE** Mme Véronique Roberge, ingénieure de WSP Canada Inc. a procédé aux inspections des travaux effectués tels que décrits au contrat liant la Ville de Trois-Pistoles et Les Excavations Léon Chouinard Ltée dans la cadre de la réfection d'une partie de la rue Notre-Dame Est et Martin ;

**ATTENDU QUE** de cette inspection il ressort que les travaux prévus aux documents contractuels ont été exécutés en totalité et que la construction est prête pour l'usage auquel elle est destinée ;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,**

**Appuyé par Micheline Lepage,**

**Et résolu unanimement,**

**Que** : Le Conseil de Ville de Trois-Pistoles autorise Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, le certificat d'acceptation finale des travaux de réfection d'une partie de la rue Notre-Dame Est et Martin et à prendre les mesures nécessaires afin de libérer la retenue à l'entrepreneur au montant de 57 785,91 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**SOUSSION RÉPARATION DE FISSURES AU QUAI ÉPERON DE  
TROIS-PISTOLES**

**ATTENDU QUE** la Ville de Trois-Pistoles demandait des propositions par appel d'offres sur invitation auprès de cinq entrepreneurs pour la réalisation de travaux de réparation de fissures au quai éperon de Trois-Pistoles;

**ATTENDU QUE** suite à la fermeture de la période de dépôt des offres la soumission suivante a été déposée :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (AVANT TAXES)</b>
SBP Entrepreneur	75 780\$

**ATTENDU QUE** la soumission de SBP Entrepreneur est conforme au devis d'appel d'offres;

**ATTENDU QU'**une seule soumission conforme a été reçue;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Maurice Vaney,**

**Appuyé par Marie LeBlanc,**

**Et résolu unanimement,**

**Que:** la Ville de Trois-Pistoles, afin de respecter les règles contractuelles, effectue des démarches de validation supplémentaires avant d'octroyer le contrat.

**ADOPTÉE**

# 12 894

**ÉCHÉANCE DE L'OBLIGATION – SÉRIE CI SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

**ATTENDU QUE** l'obligation : série CI de la Société québécoise d'assainissement des eaux usées viendra à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2014;  
**ATTENDU QUE** le solde en capital non amorti de cette échéance est estimé à 6 593,65 \$;

**ATTENDU QUE** la Ville a l'opportunité d'acquitter le solde en capital non amorti, ce qui aura comme conséquence de diminuer le coût du service de la dette des années futures;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Réjean Rioux,**

**Appuyé par Micheline Lepage,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le Conseil souhaite acquitter entièrement le solde en capital non amorti estimé à 6 593,65 \$ de l'obligation : série CI société québécoise d'assainissement des eaux usées.

**ADOPTÉE**

# 12 895

**APPROBATION DES TARIFS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR L'ANNÉE 2014 DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,**

**Appuyé par Marie LeBlanc,**

**Et résolu unanimement,**

**Que:** Le Conseil approuve les taux fixés par la ville de Rivière-du-Loup concernant l'enfouissement des matières résiduelles au site d'enfouissement technique de la ville de Rivière-du-Loup. Le tarif fixé pour l'enfouissement des matières résiduelles en provenance de la ville de Trois-Pistoles est de 68,50 \$ la tonne métrique.

**ADOPTÉE**

# 12 896

**ADHÉSION AU PROGRAMME SIMB@**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à l'acquisition d'équipements informatiques pour la bibliothèque municipale ;

**ATTENDU QU'**une subvention équivalente à 50% du coût de ces acquisitions est disponible par le biais du programme d'aide financière mis sur pied pour les bibliothèques affiliées par le ministère de la Culture et des Communications ;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Micheline Lepage,**

**Appuyé par Réjean Rioux,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** la Ville de Trois-Pistoles adresse une demande de subvention dans le cadre du programme Simb@, afin de doter la bibliothèque municipale du matériel informatique requis pour le rafraîchissement de ces équipements ;

**Que :** M. Daniel Thériault, trésorier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles tout document utile ou nécessaire afin de donner effet à la présente résolution, notamment la convention à intervenir avec le CRSBP.

La présente résolution rescinde la résolution No. 12 832 adoptée le 9 juin 2014.

**ADOPTÉE**

# 12 897

**APPUI AU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES MODIFICATIONS AU SERVICE POSTAL PUBLIC**

**ATTENDU QUE** Postes Canada sabre dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à

domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

**ATTENDU QUE** Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

**ATTENDU QUE** la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

**ATTENDU QUE** Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Maurice Vaney,**

**Appuyé par Jacinthe Veilleux,**

**Et**

**QU'IL SOIT RÉSOLU QUE** la Ville de Trois-Pistoles écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

**QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE** la Ville de Trois-Pistoles demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO. 591 DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE HD-1 DU PLAN DE ZONAGE ET DE RAPETISSER LA ZONE RD**

Avis de motion est donné par, Micheline Lepage conseillère, quartier ouest, siège numéro 2, qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure de ce Conseil, d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement No. 591 de zonage afin d'agrandir la zone HD-1 du plan de zonage et de rapetisser la zone RD.

# 12 898

**CALENDRIER 2015 DES SÉANCES DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**Pour ce motif,**

**Il est proposé par Réjean Rioux,**

**Appuyé par Marie LeBlanc,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour 2015 qui débiteront à 19 h 30 et se tiendront :

Lundi le 12 janvier

Lundi le 9 février

Lundi le 9 mars

Lundi le 13 avril

Lundi le 11 mai

Lundi le 8 juin

Lundi le 13 juillet

Lundi le 10 août

Lundi le 14 septembre

Mardi le 13 octobre

Lundi le 9 novembre

Lundi le 14 décembre

**Qu'un avis public du présent calendrier soit publié conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*.**

**ADOPTÉE**

# 12 899

**SIGNATURES DES ENTENTES AVEC LES ORGANISMES CULTURELS DANS LE CADRE DE L'AN 3 DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

**Il est proposé par Réjean Rioux,**

**Appuyé par Marie LeBlanc,  
Et résolu unanimement,**

**Que :** Le Conseil de Ville entérine la signature par Mme Sara Amélie Bellavance, directrice du service de la culture et des communications, des ententes suivantes dans le cadre de l'an 3 de l'entente de développement culturel dans le cadre de l'an 3 (2014-2015) :

- |   |         |
|---|---------|
| ➤ Mme Valérie Lavoie                                    | 500 \$  |
| ➤ Société d'histoire et de généalogie de Trois-Pistoles | 2 500\$ |

**Que :** Le Conseil autorise Mme Sara Amélie Bellavance à signer pour et au nom de la Ville une entente avec Les Compagnons de la mise en valeur du patrimoine vivant pour les activités de réseautage entre cet organisme et Mandaterre au montant de 3 000\$ dans le cadre de l'an 3 de l'entente de développement culturel (2014-2015).

**ADOPTÉE**

# 12 900

**DÉPÔT DE LA MISE-À-JOUR DU PLAN D'INTERVENTION AU MAMOT  
PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE  
CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-  
MUNICIPALITÉS (PIQM) VOLET 1.5 OU TOUT AUTRE PROGRAMME DU  
MAMOT VISANT LE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'ACQUEDUC  
ET D'ÉGOUTS  
PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX À LA TECQ  
2014-2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Trois-Pistoles projette de réaliser la réfection de ses conduites d'aqueduc et d'égouts dans les rues Jean-Rioux sud et Notre Dame Est (Jean-Rioux à Martin);

**CONSIDÉRANT QUE** des programmes d'aide financière sont maintenant accessibles spécifiquement pour ce genre de travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux rues font partie des recommandations prioritaires de la mise-à-jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts réalisé et présenté en septembre 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Trois-Pistoles approuve le contenu de cette mise-à-jour au plan d'intervention;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux rues constituent également les axes principaux où l'on retrouve les conduites maitresses d'aqueduc, les intercepteurs d'égout sanitaire et un exutoire pluvial principal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a déjà fait des plans et devis et est prête à réaliser le projet global dès le début de 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite obtenir une subvention dans le programme PIQM ou tout autre programme visant le remplacement de conduites;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville autorise les modifications et ajouts à la demande d'aide financière au PIQM 1.5 (no 525054) ou à tout autre programme visant le remplacement de conduites et relevant du MAMOT;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville souhaite utiliser la subvention de la TECQ 2014-2018 à la réalisation de ce projet et que la mise-à-jour du plan d'intervention modifie le contenu de la programmation TECQ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet, tel que préparé par la firme WSP, répond aux attentes du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par Réjean Rioux,**

**Appuyé par Marie LeBlanc,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** la Ville de Trois-Pistoles modifie la demande d'aide financière dans le programme PIQM - 1.5 ou dans tout autre programme pour la réfection des

conduites d'aqueduc et d'égouts dans les rues Jean-Rioux sud et Notre-Dame Est (Jean-Rioux à Martin);

**Que** : la Ville confirme que les travaux présentés respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le guide du programme PIQM;

**Que** : la Ville confirme que les travaux proposés font partie des principales recommandations de la mise-à-jour du plan d'intervention dans la mesure où des réfections complètes de rues sont proposées;

**Que** : la Ville de Trois-Pistoles confirme que le projet est autorisé par le Conseil municipal, et ne contrevient à aucun règlement;

**Que** : la Ville de Trois-Pistoles s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

**Que** : la Ville de Trois-Pistoles s'engage à respecter les modalités du guide de la TECQ 2014-2018 qui s'appliquent à elle;

**Que** : la Ville de Trois-Pistoles s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** : la Ville de Trois-Pistoles approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux de la TECQ 2014-2018 et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Que** : la Ville de Trois-Pistoles s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** : la Ville de Trois-Pistoles s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**Que** : Mme Pascale Rioux, directrice générale, soit autorisée à signer au nom de la Ville les documents de cette demande d'aide financière;

**Qu'**une copie de la présente résolution soit transmise à M. Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup / Témiscouata.

**ADOPTÉE**

# 12 901

### **RÉSOLUTION POUR ACHAT DES BACS BRUNS POUR LES MATIÈRES PUTRESCIBLES**

**ATTENDU QUE** lors de la séance tenue le 11 juin 2014, le conseil de la MRC des Basques a adopté la résolution numéro 2014-06-11-6.2 afin d'informer la SÉMER de son intention de lui acheter un nombre approximatif de 4 303 bacs roulants qui seront refacturés aux municipalités directement par la SÉMER;

**ATTENDU QUE** le comité Troisième voie de la MRC des Basques recommande le format de 120 litres, appuyé en ce sens par l'ensemble des directions générales des municipalités;

**ATTENDU QUE** la SÉMER a procédé à un appel d'offres public pour l'achat des bacs roulants de 120 litres, pour lequel elle a obtenu du plus bas soumissionnaire conforme IPL Inc. un prix de 37.46 \$ par unité avec puce électronique intégrée, l'inventaire des bacs et leur livraison porte-à-porte, le tout accompagné d'un bac de comptoir d'environ 7 litres;

**ATTENDU QUE** les dispositions législatives relatives aux appels d'offres ne s'appliquent pas lorsqu'une société d'économie mixte conclut un contrat pour la fourniture de matériel à une municipalité, selon une opinion émise par Tremblay, Bois, Migneault, Lemay le 13 juin 2013;

**ATTENDU QUE** la SÉMER offre de faire la vente des bacs aux municipalités au prix coûtant, moins la réduction de coût permise par le *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC) du MDDELCC (300 000\$);

**ATTENDU QUE** malgré la livraison prévue en mai 2015, il est nécessaire de commander d'avance les bacs roulants, afin de bénéficier de cette réduction de coût;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par Jacinthe Veilleux,**

**Appuyé par Marie LeBlanc,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** La Ville de Trois-Pistoles commande le nombre de 1170 bacs roulants de 120 litres et de 45 bacs roulants de 240 litres pour la collecte des matières organiques.

**ADOPTÉE**

**# 12 902**

**NOMINATION DE M. BENOIT RHEAULT**

**Il est proposé par Réjean Rioux,**

**Appuyé par Maurice Vaney,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** La Ville de Trois-Pistoles nomme M. Benoit Rheault à titre de greffier à compter du 20 octobre 2014.

**Que :** Mme Pascale Rioux, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Pistoles, le contrat de travail avec M. Benoit Rheault.

**ADOPTÉE**

**# 12 903**

**APPUI AU PROJET DE M. BAPTISTE GRISON**

**Il est proposé par Marie LeBlanc,**

**Appuyé par Micheline Lepage,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** La Ville de Trois-Pistoles appui la demande d'aide financière de 15 000\$, de M. Baptiste Grison, artiste photographique, dans le cadre du Programme pour les arts et les lettres du Bas-Saint-Laurent concernant la réalisation d'une installation photographique au quai de Trois-Pistoles;

**Que :** La Ville de Trois-Pistoles s'engage à démonter et à entreposer l'œuvre à l'abri des tempêtes hivernales et à réinstaller l'œuvre au printemps.

**ADOPTÉE**

**# 12 904**

**AUTORISATION POUR ACTIVITÉ DE L'ÉCOLE SECONDAIRE COURSE DE 3 ET 5 KM**

**Il est proposé par Maurice Vaney,**

**Appuyé par Réjean Rioux,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** La Ville de Trois-Pistoles autorise l'école secondaire de Trois-Pistoles à tenir une course de 3 km et de 5 km dans les rues de la ville selon le tracé établi et joint à la demande. Le 3 km aura lieu le 20 octobre ou le 21 octobre en cas de mauvais temps. Le 5 km aura lieu le 24 octobre prochain et remis au 29 octobre en cas de pluie.

**Que :** La Ville de Trois-Pistoles transmette une copie de la présente demande et autorisation à la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE**

**# 12 905**

**DÉPÔT D'UN MÉMOIRE AU BAPE DANS LE CADRE DES AUDIENCES SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'exploitation de l'uranium sur l'ensemble du territoire québécois peut causer des risques et des impacts importants qui vont à l'encontre du choix des Québécois;

**Pour ce motif,**

**Il est proposé par Maurice Vaney,**

**Appuyé par Micheline Lepage,**

**Et résolu unanimement,**

**Que :** La Ville de Trois-Pistoles présente un mémoire écrit au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre des audiences sur les enjeux de la filière uranifère au Québec et que Pascale Rioux, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la ville de Trois-Pistoles

le mémoire.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DES QUESTIONS :**

Deux questions sont portées à l'intention des membres du Conseil. Des précisions sont demandées quant aux travaux présentement effectués sur un terrain privé au sud de la Route 132 et on questionne la procédure pour la distribution des bacs pour la troisième voie prévue au printemps 2015.

**# 12 906**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Il est proposé par Réjean Rioux,  
Appuyé par Marie LeBlanc,  
Et résolu à l'unanimité,**

**Que : La séance soit levée. Il est 20 h 05.**

**ADOPTÉE**

**Jean-Pierre Rioux  
Maire**

**Pascale Rioux  
Greffière adjointe**